

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23.05.2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par le Maire Alain BEAUFORT à la salle polyvalente pour la séance s'est réuni sous la Présidence de Mr Jacques ROUARD, doyen d'âge parmi les conseillers.

Étaient présents : Alain BEAUFORT, Daniel TALFUMIER, Nadeige ROBLIN, Grégory PHILIPPE, Chrystelle LEGAY, Nicolas HOUE, Annie HARDOIN, Philippe DURAND, Violette DELHAY, Jacques ROUARD, Claire MIOSSEC, Alain ROYER, Delphine LAVIRON, Sébastien LEROUGE, Sylvie LANGLOIS et Nicolas GEORGE.

Absents : néant

Secrétaire de séance : Violette DELHAY

Convocation du : 18.05.2020

Le Maire, Mr BEAUFORT Alain, accueille et installe le conseil municipal, désigne comme Président de séance Mr ROUARD Jacques, doyen d'âge parmi les conseillers. Ce dernier appelle les membres du conseil, tous sont présents, le quorum est donc atteint.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Procède** à l'élection du Maire sous la présidence de Mr ROUARD Jacques et **désigne** à bulletins secrets au premier tour de scrutin et à l'unanimité des votes par 15 voix Mr Daniel TALFUMIER qui a fait acte de candidature.
- **Décide** sur proposition du maire le nombre de 2 adjoints.
- **Désigne** à bulletins secrets au premier tour de scrutin et à l'unanimité des votes par 15 voix, les adjoints dans l'ordre de la liste présentée par le Président et proposée par le Maire :
  - première adjointe : Mme Nadeige ROBLIN
  - deuxième adjoint : Mr Grégory PHILIPPE
- **Procède** à la lecture de la Charte de l'élu local préalablement adressée à chaque conseiller municipal,
- **Accepte** les modalités d'indemnités du maire et des adjoints selon le barème légal soit 100 % du taux maximal de l'indice 1015 pour le maire et les adjoints sous réserve de modification ultérieure,
- **Fixe** les délégations au Maire,
- **Décide** la transmission dématérialisée par messagerie comme mode d'envoi des documents aux élus.

**Le Maire informe :**

- Des réunions à venir,
- Qu'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée auprès de la Préfecture suite aux inondations du 10/05/2020. La réponse est en attente.
- D'un problème de canalisations à résoudre au hameau des Deux Maisons,
- De l'annulation de la fête de la musique et des cérémonies du 14 juillet compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

Pour copie Conforme,  
Fait à Choisy en Brie le 26 mai 2020  
Daniel TALFUMIER, Maire

